Zoom
sur

Talion au MoyenOrient : l’inéluctable engrenage ?

Après l'attaque du Hamas du 7 octobre 2023, la vengeance s'impose comme un piège ancien et d'une actualité brûlante au Proche et Moyen-Orient. Dans La Loi du talion (L'Artilleur, 21 octobre 2026), la politiste Myriam Benraad interroge ce réflexe : trait identitaire ou legs d'une histoire tourmentée ?

Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts

Par Myriam Benraad, chercheure spécialiste de l'Irak, professeure en relations internationales et enseignante sur le Moyen-Orient à l'ICP



Ahmed Akacha - Groupe de manifestants avec des drapeaux manifestant à Idlib, en Syrie (Pexels)

THE CONVERSATION RECHERCHE

Il arrive que des sociétés qui croyaient s’être arrachées à leur passé en rejouent des formes reculées. Le Proche et Moyen-Orient présent, saturé d’innovations technologiques, de pourparlers diplomatiques, d’alliances mouvantes et de coalitions frêles, sur fond d’interminables conflits, semblait au XX siècle avoir embrassé une modernité au prisme de laquelle des pratiques jugées obsolètes n’avaient plus cours. Or, sous la surface des événements a persisté une logique lointaine que les États comme les

acteurs non étatiques revendiquent sans vergogne : la loi du talion, cette règle qui fait d'un crime ou d'une offense une dette, puis une obligation, suivie d'une inlassable répétition. Or, comme le souligne avec pertinence le juriste et spécialiste du droit hébraïque Raphaël Draï, « le mythe de la loi juive du talion reste totalement à démanteler », pour mieux « ôter au comportement de vengeance l'une de ses plus tenaces rationalisations ».

N'est-ce pas au fond cette définition mythique qui consacre la loi du talion comme un redoutable piège ? Le 7-Octobre n'a pas inauguré l'implacable logique de vengeance au Moyen-Orient dont nous sommes les témoins ; il en a plutôt révélé la portée. C' est cette tragédie qui a rendu visible ce qui, depuis des décennies, sinon des siècles, couvait sans véritablement dire son nom, soit une manière de lire la société et la politique au prisme d'une grammaire de l'humiliation et de la rétribution, une façon de voir la punition non comme un débordement irrationnel mais comme une œuvre légitime. Comme l'écrit encore le psychanalyste Gérard Bonnet, en référence aux Érinyes grecques qui incarnaient la vengeance selon Virgile, « on ne peut se contenter de les nommer ou de les repérer, comme le faisaient les Anciens pour leurs divinités, encore faut-il aller jusque dans les profondeurs pour en saisir la signification ».

Dans les semaines et les mois qui suivirent les tueries perpétrées par le Hamas et l'enlèvement de 252 otages, principalement des civils, emmenés de force à Gaza, chaque acteur de la crise choisit d'agir suivant ce processus vengeur, de répondre coup pour coup pour ne pas disparaître, de répliquer pour ne pas perdre la face et se tenir prêt à une escalade des hostilités pour ne pas être relégué aux confins de l'Histoire. Aussi la loi du talion est-elle moins une parabole, au sens de croyances et de représentations idéalisées, d'un récit allégorique, qu'un horizon politique et un cadre d'interprétation des développements qui se succèdent depuis à vive allure. On pourrait arguer que la loi du talion, telle qu'elle est subvertie, a fini par muer en un mode de gouvernance au Moyen-Orient, où de nombreux États se sont par ailleurs tantôt affaiblis, tantôt délités.

Voilà pourquoi il faut partir d'une intuition simple mais essentielle : certes richement documentée, la loi du talion continue de souffrir d'un nombre conséquent de lectures biaisées. D'une part, si elle ne peut être confondue avec la vengeance, pour se garder de tout contresens, a-t-elle vraiment constitué ce progrès du droit contre la violence ? D'autre part, en quoi ne peut-elle être réduite à une règle passéiste, à une coutume surannée, tant elle représente un fait sociopolitique prégnant, en particulier dans cette partie du monde ?

Cette loi n'a sans doute jamais régulé la violence comme elle en avait l'ambition et paraît de nos jours dicter une vengeance dont tous les acteurs se réclament, entre serments et accomplissements, devoirs et interdits. De ce point de vue, la loi du talion relève en grande part d'une gageure historique qui a longtemps suggéré l'idée de proportionnalité et de juste réparation sans jamais pouvoir les atteindre. Dans un Moyen-Orient en pleine ébullition, pareille méprise suscite l'inverse de ce que la loi du talion promettait, en l'espèce une vengeance débridée, presque inépuisable.

Pour comprendre les ressorts de cet effroyable engrenage, il importe de se départir d'une perspective linéaire pour s'orienter vers une histoire « sans chronologie ». Car la loi du talion n'est pas un phénomène passager mais, dans sa conception vengeresse, une disposition d'esprit qui parcourt le temps long – des anciennes vendettas claniques de l'Arabie préislamique aux cycles impériaux de représailles, des guerres sanglantes du XX siècle aux affrontements hybrides d'un XXI marqué par une multiplication d' escalades.

Le talion circule entre les époques, s'étant modernisé et technicisé. Il en conserve pourtant son « noyau dur », soit la conviction ineffable parmi les peuples qui l'ont institué qu'une mort ou une insulte appelle toujours une réaction, et que cette dernière doit être visible, lisible et performative, même si la loi du talion motive souvent une politique démente, sinon une pulsion de mort dont il faut reconnaître l'immense pouvoir de destruction. Cette dérive n'est toutefois ni nouvelle ni exclusive à notre temps.

Le piège se situe précisément à ce niveau : la loi du talion procède moins d'une discussion sur l'opportunité de la violence et de son emploi que du sens accordé à la vengeance elle-même. Elle procure une signification à l'inacceptable, une justification au châtiment ainsi qu'une cohérence à la décision de frapper toujours plus ardemment un adversaire. C'est elle qui permet aux acteurs en conflit de clamer non seulement ce qu'ils font, mais pourquoi ils le font. N'est-ce pas cette capacité à générer du sens sur l'injustice qui rend vaine sa prétention à pacifier ? Il convient de traverser les textes, les mythes, les institutions et les guerres pour explorer les affects qui rythment la vengeance. Il ne s'agit pas d'éclairer le présent à la lumière du passé et de tomber dans une appréhension anachronique des faits, mais de montrer comment ce passé, même en partie, habite le présent et en quoi, plus encore, il l'oriente en le piégeant. La réflexion doit en outre refuser les oppositions simples, entre archaïsme et modernité notamment, pour mieux illustrer comment la loi du talion brouille en réalité ces clivages.

Ce qui importe n'est pas non plus de conter une histoire exhaustive de la vengeance au Moyen-Orient, mais d'essayer de saisir dans quelle mesure celle-ci se pare d'une dimension géopolitique inscrite au cœur même du fonctionnement des États et des sociétés, des doctrines militaires et des imaginaires idéologiques. La loi du talion charpente en effet les perceptions et les choix, mais également les éventuelles limites que se fixent les parties. Elle ne relève pas d'un vestige mais constitue une matrice de conflictualités qui n'a curieusement reçu que peu d'attention de la part des spécialistes de la région. Or, comme l'observe le jurisconsulte François Terré, « la vengeance est comme la violence, du moins en Occident, qui la condamne mais la pratique. Elle existe entre les États, en guerre ou non, malgré tant de discours incantatoires et d'appels à la paix. Réduire celle-ci, loin de la

faire disparaître, lui donne l'occasion de rebondir lorsque les traités qui devraient rétablir durablement le calme ne font qu'en favoriser le retour ».

À force de vouloir dissimuler et réprimer la vengeance, a-t-elle fini par prendre le dessus sur cet immense vacarme moyen-oriental dont nul n'entrevoit la fin ?

Ce texte est issu de *la Loi du talion : le Proche-Orient dans le piège de la vengeance*, de Myriam Benraad. Éditions L'Artilleur, 2026

Cet article est republié à partir de *The Conversation*. Lire l'article original.

Publié le 5 novembre 2026 – Mis à jour le 5 novembre 2026

A lire aussi

À LA UNE

RECHERCHE

THE CONVERSATION

Tous les tags